



**COMITE DES FLANDRES  
COMMISSION TERRITORIALE DES ARBITRES**

## **FICHE PRATIQUE SAISON 2016-2017**

Cette fiche pratique a pour objectif de répertorier l'ensemble des questions que les arbitres peuvent être amenés à se poser durant la saison.

|  |   |
|--|---|
| QUELLES SONT LES FORMALITES A REMPLIR EN DEBUT DE SAISON ? ..... | 2 |
| OU ET A QUI ENVOYER MON INSCRIPTION ? .....                      | 2 |
| COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DE SES DESIGNATIONS ? .....         | 2 |
| COMMENT SAISIR LE RESULTAT D'UNE RENCONTRE ARBITREE ? .....      | 3 |
| COMMENT PERÇOIS-JE MES INDEMNITES ? .....                        | 3 |
| OU TROUVER LES INFORMATIONS DU COMITE ? .....                    | 3 |
| COMMENT SE DERoule LA FORMATION ? .....                          | 3 |
| QUELLES SONT MES OBLIGATIONS RELATIVES AUX MUTATIONS ? .....     | 4 |
| OU TROUVER DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ? .....                 | 5 |

## QUELLES SONT LES FORMALITES A REMPLIR EN DEBUT DE SAISON ?

### Pour les nouveaux arbitres

- Se rapprocher d'un club et s'y affilier (licence) en qualité d'Arbitre en Cours de Formation (ACF).
- A ce titre, le club doit éditer une « AS » que l'arbitre devra remplir et faire tamponner par le médecin et le club.
- Prendre connaissance de la charte de l'arbitre disponible sur le site des Arbitres des Flandres

### Pour les Arbitres en activité

- Les arbitres en activité sont titulaires d'une licence d'arbitre sur laquelle figure sa catégorie (ACF, AS3, AR2, AF1).
- Elle doit être renouvelée tout les ans à partir du 1 juillet et au plus tard le 31 octobre de la saison en cours. Elle leur donne droit d'accès aux stades selon les dispositions fédérales en vigueur.
- Pour renouveler leur affiliation les arbitres devront obtenir du club auprès duquel ils sont adhérents l'A.S. pré-rempli ; cette dernière devra être correctement renseignée et porter les cachets et signatures de l'association et du médecin.

## OU ET A QUI ENVOYER MON INSCRIPTION ?

- Imprimer la fiche d'inscription (ci-dessous) et renvoyer ces documents dûment remplis, signés et datés à l'adresse indiquée ci-dessous.

## COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DE SES DESIGNATIONS ?

- Les désignations sont transmises par courriel dans la semaine et sont consultables sur le site des arbitres des Flandres à l'adresse suivante : <http://www.arbitresrugbyflandres.com/#ldsdesignations-2014-2015/c1gm1>
- Toutes vos désignations seront portées à votre connaissance via l'intranet oval-e : <https://intranet.ffr.fr/index.php/intranet>
- Dans l'encart « Connectez-vous » : rentrer son identifiant et son mot de passe (l'identifiant correspond à votre numéro de licence).
- Dans le menu de gauche choisir « mes désignations ».
- Pour accéder à sa convocation, cliquer sur le « + » qui suit le nom des deux équipes.
- Il est possible que les désignations soient modifiées. Il faut donc aller vérifier sa convocation sur l'intranet oval-e jusqu'à l'avant-veille du match.

## COMMENT SAISIR LE RESULTAT D'UNE RENCONTRE ARBITREE ?

- L'arbitre est tenu d'assurer sur ce site la saisie du résultat de la rencontre le soir même (avant 20h)
- La saisie des résultats est possible via l'intranet FFR
- Dans l'encart « Connectez-vous » : rentrer son identifiant et son mot de passe (l'identifiant correspond à votre numéro de licence)
- Dans le menu de gauche choisir « Saisie des Résultats »
- Renseigner les champs libres sur la base de votre feuille de match
- **RAPPEL** : Toute rencontre doit obligatoirement faire l'objet d'une feuille de match dûment renseignée. La feuille de match devra être postée le lundi suivant le match arbitré.

## COMMENT PERÇOIS-JE MES INDEMNITES ?

- La mission confiée aux arbitres exige compétences, entraînement, formation et temps.
- Un défraiement de compensation est versé par
  - la Fédération Française de Rugby pour les compétitions fédérales et par
  - le Comité des Flandres pour les compétitions régionales.
- Il convient de transmettre un RIB au Comité en début de saison lors de l'envoi de la première feuille de match.
- Pour pouvoir percevoir l'indemnité de match il faut également transmettre sa fiche de frais et la convocation au comité des Flandres, avec la feuille de match.

## OU TROUVER LES INFORMATIONS DU COMITE ?

- Le site du Comité des Flandres : <http://www.comitedesflandresderugby.com/actualite>
- Par mail : [3012Z@ffr.fr](mailto:3012Z@ffr.fr)

## COMMENT SE DEROULE LA FORMATION ?

### Déroulé de la saison

- En tant qu'arbitre actif, vous êtes tenu de suivre une formation continue via les réunions de secteurs.
- Mise en place du calendrier des réunions de secteurs et des thématiques abordées

- Recensement via les fiches d'inscription des objectifs individuels de tous les arbitres et répartition par secteur
- Un travail personnel sera demandé à tous les arbitres afin de préparer les
  - Les réunions générales
  - La venue de l'Arbitre Pro

## Les réunions de secteurs.

- Un travail personnel sera demandé à tous les arbitres afin de préparer les réunions :
  - Quizz ou QCM réguliers
  - Sollicitations via le site arbitrage-ffr (forums, vidéos etc...)
  - Consignation d'expériences de matchs ou de questionnements à aborder
  - Etude de thématiques et de parties du règlement spécifiques
- Chaque réunion de secteur dure environ 2 heures se déroule comme suit :
  - Une première partie permettant de dresser un bilan du dernier QCM ;
  - Une deuxième partie sur un thème spécifique connu à l'avance ;
  - Une troisième partie : informations générales, questions diverses + conclusion ;
  - Pour finir, une collation est proposée

## Objectifs de formation

### Niveau 1 : stagiaire

- SAVOIR : EC (Etre Capable de) connaître les règles fondamentales (marque, hors-jeu, jeu au sol, et droits et devoirs du joueur) et aborder les autres règles
- SAVOIR FAIRE : EC coup de sifflet, gestuelle primaire
- SAVOIR ETRE : EC prise de décision

### Niveau 2 : territorial

- SAVOIR : connaissance approfondie de la règle et des principes fondamentaux du jeu
- SAVOIR FAIRE : placement-déplacement
- SAVOIR ETRE : prise de décision + attitude préventive envers la faute

### Niveau 3 : fédéral

- SAVOIR : analyse de l'effet matériel d'une faute sur le jeu
- SAVOIR FAIRE : placement proactif avec impact sur les défenses et anticipations dans les déplacements
- SAVOIR ETRE : réflexions sur la gestion de match → juste équilibre entre règle et jeu

## QUELLES SONT MES OBLIGATIONS RELATIVES AUX MUTATIONS ?

- Sauf dérogation dûment motivée, l'arbitre doit rester trois ans au minimum dans l'association qui l'a envoyé à l'arbitrage ou dans laquelle il a choisi d'être licencié.
- L'arbitre peut changer d'association à tout moment en cas de mutation professionnelle, d'affectation scolaire ou universitaire.

- Si l'arbitre souhaite démissionner d'une association ou changer d'association, il devra le faire avant le 1er juillet. Cette démission sera présentée par écrit, sur papier libre, en envoi recommandé à l'association quittée et au Comité territorial dont dépend l'arbitre

#### OU TROUVER DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ?

- Les règlements sportifs sur le site de la FFR : <http://www.ffr.fr/Publications-officielles/Statuts-et-reglements/Reglements-sportifs/Regles-du-jeu2>
- Le site [www.arbitrage-ffr.fr](http://www.arbitrage-ffr.fr) qui est un site collaboratif entre arbitres proposant des contenus vidéo, des supports de formation et des tests de connaissances permettant à chaque arbitre de se former de manière continue durant la saison.